



# Rupture conventionnelle ou licenciement économique

Par **Worage**, le **04/06/2012** à **15:25**

Bonjour,

Je vais partir de mon entreprise qui m'a proposé une rupture conventionnelle (ce qu'ils font d'habitude) mais ce matin on m'a proposé un licenciement économique (il y a de vrais problèmes financiers, d'autres licenciements sont en cours).

Je ne sais pas ce qui est le plus avantageux pour moi. J'ai déjà un nouveau contrat en CDI ailleurs pour septembre mais je veux partir début juillet, ça ne leur pose pas de problème bien sur.

J'ai 5 ans d'ancienneté, mon indemnité est donc d'un mois de salaire, mais est ce que je peux négocier plus ?

J'ai aussi 73 heures de DIF, est ce que je peux les négocier en indemnité dans la rupture conventionnelle ? Car en licenciement c'est gardé via le pôle emploi.

J'ai également 80% de mon salaire avec le pôle emploi dès la fin du contrat, mais j'ai pas non plus envie d'avoir affaire à eux (papiers, rdv...)

Que pouvez vous me conseiller ?

Merci !

Par **P.M.**, le **04/06/2012** à **19:39**

Bonjour,

En tout cas, 80 % du Salaire, c'est uniquement si vous optez pour le CSP dans le cadre du licenciement économique mais pas de la rupture conventionnelle qui n'a pas pour vocation de s'y substituer...

Pour négocier, on peut toujours, à condition que l'autre partie y soit disposée...

Par ailleurs, je ne pense pas que vous puissiez être certaine que la période d'essai de l'autre emploi sera concluante...